

16 janvier 2019

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, sis rue Charles-Galland 2.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 13 novembre 2018. La commission, présidée par M. Alain de Kalbermatten, l'a étudiée le 12 décembre 2018. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à la préétude de restauration et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Présentation

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) a été ouvert en 1910, sur les plans d'un projet de Marc Camoletti retenu par un concours lancé en 1900. L'édifice de style Beaux-Arts abrite un musée à vocation encyclopédique, entre art et histoire, entre les boulevards Jaques-Dalcroze et Helvétique et les rues des Casemates et Charles-Galland.

Face à l'édifice vieillissant, un projet de rénovation et d'agrandissement par la cour a été lancé. Ce projet conçu par Nouvel/Jucker a été refusé en référendum municipal en février 2016, à 54% des voix. Suite à ce refus, une commission a été désignée afin d'établir un état de la situation et de formuler des propositions. Après une série de consultations avec les acteurs de la cité et la présentation de premières orientations, la commission a présenté en juin 2018 un projet de campus muséal.

La position de la commission est d'affirmer d'abord l'importance du site historique et le maintien du MAH sur le site. En effet, le départ de la Haute école d'art et de design (HEAD) du site des Casemates – à l'arrière du musée – libère une très importante parcelle, à même de répondre aux besoins futurs du MAH. Pour mémoire, la HEAD déménage dans un nouveau campus situé à la Servette, vers l'ancien espace Hippomène.

Plan du site



Casemates MAH

Ainsi, la commission propose de rassembler plusieurs surfaces:

- le quadrilatère historique du MAH donnant sur la rue Charles-Galland;
- le quadrilatère formé par l’ancienne Ecole des beaux-arts, l’ancienne école des Casemates et les immeubles de rapport donnant sur la promenade du Pin;
- l’espace situé sous la butte de l’Observatoire.

Par ailleurs, la commission recommande de rassembler l’ensemble des activités sur ce site unique (incluant les activités et collections de la Maison Tavel, le Musée Rath, Bibliothèque d’art et d’archéologie, etc.). Enfin, la commission propose de maintenir le concept de musée encyclopédique – rassemblant l’art et l’histoire – attribuant au MAH une vocation unique en Suisse.

Séance du 12 décembre 2018

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe au DCS, Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l’aménagement (DCA), de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Sébastien Schmidt, directeur adjoint au DPBA, Jean-Yves Marin, directeur général du MAH et de M^{me} Sylvia Iuorio, administratrice du MAH

M. Kanaan présente le contexte général: face à l’échec du projet Nouvell/Jucker pour le MAH le 28 février 2016, une commission a été désignée, coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou. L’objectif était de partir de manière inversée, à savoir de définir le programme muséal avant de poser les lignes du programme architectural puis le concours. Le groupe de travail a auditionné de nombreux acteurs culturels et politiques avant de présenter le fruit de leur travail en deux temps: orientations générales du projet culturel (juin 2017), présentation du concept de campus muséal (juin 2018). Par ailleurs, une nouvelle direction du MAH doit entrer en fonctions en 2020. La stratégie est de faire coïncider le projet muséal, la nouvelle direction et le programme architectural.

M. Kanaan explique que la proposition du Conseil administratif s’inscrit dans une stratégie à long terme, avec le renouvellement de la direction du MAH en 2020 et une possible ouverture du chantier en 2024. L’objet de cette proposition consiste en une étude de faisabilité afin d’organiser un concours d’architecture, rassemblant le programme (autrement dit la vocation et les buts des travaux) et le périmètre (son emprise au sol). M. Kanaan souhaite également explorer le potentiel de la butte de l’Observatoire. Il rappelle que le quadrilatère Casemates (ancienne HEAD) appartient au Canton de Genève, et que la Ville négocie avec le Conseil d’Etat afin d’envisager une cession d’ici 2019. Pour cette préétude, le Conseil administratif demande 500 000 francs.

M. Meylan présente les détails de la préétude, en concertation avec le DCS et le DCA. L'objectif consiste à définir le périmètre et le programme afin de cadrer le concours. L'approche retenue est d'aller pas à pas. Vu l'ampleur et la complexité du projet – les demandes du MAH, du groupe d'experts, de la future direction – il est proposé de rassembler des architectes, scénographes, muséographes et experts en environnement. S'agissant du périmètre, il s'agit d'inscrire le projet dans le tissu urbain, entre la Vieille-Ville, le plateau des Tranchées et le quartier de Rive. Dans ce contexte, le rassemblement des activités muséales permettrait une localisation définie et cohérente, de penser la collection comme un tout et enfin de moderniser les infrastructures. Ainsi, il est suggéré de regrouper une exposition de référence (et parcours historique) sur 8000 m², 4000 m² pour les collections et des salles thématiques sur 2000 m².

S'agissant de la procédure, M. Meylan explique qu'il faut lancer un appel d'offres public afin de vérifier la faisabilité du projet dans le périmètre retenu et d'élaborer le programme précis du concours d'architecture. Les mandataires principaux prévus sont des architectes et muséographes et les consultants envisagés prévoient notamment les métiers suivants:

- ingénieur structure;
- physicien des constructions;
- ingénieur en sécurité.

Il détaille le calendrier de la préétude:

- 2019-2020: étude de faisabilité/périmètre et pré-programme du concours;
- 2020-2021: demande de crédit d'étude/concours et choix du lauréat.

Le budget de la préétude s'élève à 500 000 francs.

Questions

A une question du président, il est affirmé que l'entreprise qui effectue la préétude ne pourra pas se présenter au concours.

M^{me} Charollais ajoute que ladite entreprise ne pourra en aucun cas faire partie du projet MAH ultérieur.

Un commissaire s'étonne du délai très court pour la période des candidatures à la direction du MAH.

M. Kanaan répond qu'un groupe d'experts suit le dossier et que la succession ouverte est connue depuis le printemps.

Face au désinvestissement cantonal dans la culture, le même commissaire demande si la Ville ne pourrait pas négocier que le Canton offre cet édifice à la municipalité.

M. Kanaan reste ouvert et considère que les intentions semblent positives, notamment dans le cadre du discours culturel du Conseil d'Etat évoquant le Grand Théâtre, le Théâtre de Carouge et le MAH. A une question évoquant les dépôts, l'affectation du sous-sol n'est pas encore décidée.

Sur une question d'un commissaire, M. Meylan explique qu'il n'est pas encore possible de déterminer l'impact – positif ou négatif – sur le budget de fonctionnement du MAH.

M. Kanaan ajoute que l'objectif n'est pas d'accumuler trop de mètres carrés d'expositions mais plutôt d'améliorer le fonctionnement et la médiation.

A une question d'un commissaire, il est affirmé que la future direction, qui entre en fonction en automne 2019, aura son mot à dire dans la définition du programme architectural. De même, les critères de candidature à la nouvelle direction exigent de présenter des orientations générales liées au projet de campus.

A une demande d'un commissaire, M^{me} Charollais précise que le concours fera l'objet d'un plafond financier.

En réponse à un commissaire, M. Kanaan précise que la nouvelle direction aura environ six mois dès son entrée en fonction pour travailler à la question.

Le président demande s'il ne faudrait pas une délégation d'élus du Conseil municipal dans le jury du concours.

M. Kanaan souhaite que les forces vives de la cité puissent suivre le processus, donner leur avis, mais aussi respecter les compétences des uns et des autres. Il considère qu'il existe d'autres moyens pour élargir la concertation.

Discussion et vote

L'ensemble des partis exprime son intérêt pour cette préétude.

La commission des travaux et des constructions accepte à l'unanimité la proposition PR-1323 par 15 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG).